

Règlement national suisse de compétition IDO Hip Hop / Streetdance

1. HIP-HOP / STREETDANCE solo homme - solo femme – duo

1. Durée de la performance : 1 minute.
La musique est imposée par l'organisateur pour tous les éliminatoires Solo et Duo ainsi que la finale des Solo et des Duos.
2. Tempo : 27-28 mesures par minute (108-112 battements par minute) - (downbeat, more groove).
3. Caractéristiques et mouvements : le hip-hop inclut plusieurs nouveaux styles de danse comme la Hype Dance, le New-Jack Swing, le Jamming, etc., qui viennent ajouter des éléments créatifs tels que les stops, les jokes, les flashes, les mouvements rapides, etc. Certains mouvements Electric Boogie peuvent être exécutés, mais ne doivent pas dominer. Le hip-hop est surtout dansé sur les croches, et propose typiquement des rebonds ou des sauts (dans le cas du New-Jack-Swing).
4. Mouvements acrobatiques : Ils sont autorisés, consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 4, y compris les mouvements typiques du Break Dance, mais ils ne doivent pas contrôler ou dominer la performance.
5. Portés (lifts) : Non autorisés (Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 4).
6. Accessoires de scène : Non autorisés (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 6.)
7. Note spéciale à destination des duos : Les deux danseurs doivent danser ensemble, et non un par un ou seuls. Leur performance doit inclure des pas synchronisés tels que Follow the Leader ou une synchronisation en ombre ou en miroir, ainsi que des motifs exécutés selon les mêmes pas. Il est important d'effectuer un mélange de toutes les possibilités.

Déroulement de compétition pour les solos : À chaque tour, les Solos se produisent trois (3) fois. Chaque catégorie de concurrents débute et termine par une performance d'une minute de danse commune (maximum 20 solos ensemble). La deuxième fois par groupe de 6 Solos au maximum pour une performance de 1 minute. Les minutes d'ouverture et de fermeture sont l'occasion pour les juges de comparer les danseurs entre eux. Pour éviter tout risque de blessure, les juges devront marcher autour de la piste de danse, lors de l'ouverture et de la présentation finale.

Déroulement de compétition pour les Duos : À chaque tour, les Duos se produisent trois (3) fois. La première fois par groupe de 10 Duos au maximum pour une performance de 1 minute. La deuxième fois par groupe de 4 Duos au maximum pour une performance de 1 minute. La minute de fin (3^{ème} fois) est l'occasion pour les juges de comparer les Duos entre eux, maximum 10 Duos au maximum sur la piste. Pour éviter tout risque de blessure, les juges devront marcher autour de la piste de danse, lors de la première et dernière prestation.

2. HIP-HOP / STREETDANCE

2a Formation (8 à 24 danseurs)

1. Les Formations dansent sur leur propre musique.
2. Durée de la performance : 2 minutes et 30 secondes minimum, 3 minutes maximum.
3. Pas de tempo limite pour les Formations.
4. Musique : elle doit être typiquement Hip Hop tel qu'il est actuellement connu dans la scène Hip Hop, incluant les break beats et avoir un beat Hip Hop clair. Seulement 30 secondes peuvent être hors de la musique Hip Hop. Veuillez faire attention de ne pas utiliser des musiques aux paroles grossières, choquantes ou offensantes. Les paroles sexuellement explicites et les sons gutturaux sont pas autorisés. La musique doit également être appropriée à la tranche d'âge des danseurs. Tous les danseurs doivent être conscients des paroles de la chanson sur laquelle ils dansent.
5. Tous les danseurs d'une Formation dansent en même temps, ils doivent donc être toujours présent ensemble sur la scène. Les Formations seront jugées comme des entités. Des parties en solo peuvent être exécutées, mais ne devraient pas dominer la performance. Aucun danseur n'a le droit de s'auto-concurrer.

6. Chorégraphie : Des éléments acrobatiques peuvent être ajoutés, également ceux provenant du Breakdance, mais ils ne doivent pas dominer la performance. La musicalité (rythme, changements), la variation et l'originalité de la performance, accompagnés d'une exécution propre et d'une bonne chorégraphie, seront évaluées avec beaucoup d'attention. Il est important de souligner le caractère typique du Hip-Hop et de le présenter au travers d'une harmonie d'idées, de musique, de danse et ceci jusqu'au choix du costume.
7. Acrobaties : Ils sont autorisés, consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 4, y compris les mouvements typiques du Break Dance, mais ils ne doivent pas contrôler ou dominer la performance.
8. Portés (lifts) : Autorisés uniquement dans la division Junior et Adult, PAS autorisé dans la division Children (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 4).
9. Accessoires : Non autorisés (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 6).

2b. Group (3 à 7 danseurs)

1. Les Groupes dansent sur la musique de l'organisateur dans tous les tours.
2. Durée de la performance : 2 minutes.
3. Tempo limite : 27 – 28 bars par minute (108 – 112 battements par minute).
4. Musicalité : La musicalité (rythme, pauses), la variété et l'originalité de la danse, ainsi qu'une performance bien faite et bien exécutée et une chorégraphie individuelle seront hautement évaluées. Il est très important de présenter l'harmonie de la musique, de la danse et du costume, ce qui devrait souligner le caractère spécial du Hip-Hop.
5. Tous les danseurs dansent en même temps, ils doivent donc être toujours présent ensemble sur la scène. Ils seront jugé comme des entités. Des parties en solo peuvent être exécutées, mais ne devraient pas dominer la performance. Aucun danseur n'a le droit de s'auto-concurrer.
6. Acrobaties : Autorisés dans toutes les divisions (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 4).
7. Portés (lifts) : NON autorisés dans toutes les divisions.
8. Accessoires : NON autorisés (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 6).

Déroulement de compétition pour la catégorie Group : À chaque tour, deux Groups dansent en même temps (2 minutes) sur la piste de danse y compris en finale, sauf si l'organisateur décide de les faire passer un par un.

2c. Small Team (3 à 7 danseurs)

1. Les Small Team dansent sur leur propre musique.
2. Durée de la performance : 2 minutes et 30 secondes minimum, 3 minutes maximum.
3. Pas de tempo limite pour les Small Team.
4. Musique : elle doit être typiquement Hip Hop tel qu'il est actuellement connu dans la scène Hip Hop, incluant les break beats et avoir un beat Hip Hop clair. Veuillez faire attention de ne pas utiliser des musiques aux paroles grossières, choquantes ou offensantes. Les paroles sexuellement explicites et les sons gutturaux sont pas autorisés. La musique doit également être appropriée à la tranche d'âge des danseurs. Tous les danseurs doivent être conscients des paroles de la chanson sur laquelle ils dansent.
5. Tous les danseurs d'un Small Team dansent en même temps, ils doivent donc être toujours présent ensemble sur la scène. Les groupes seront jugés comme des entités. Des parties en solo peuvent être exécutées, mais ne devraient pas dominer la performance. Aucun danseur n'a le droit de s'auto-concurrer.
6. Chorégraphie : Des éléments acrobatiques peuvent être ajoutés, également ceux provenant du Breakdance, mais ils ne doivent pas dominer la performance. La musicalité (rythme, changements), la variation et l'originalité de la performance, accompagnés d'une exécution propre et d'une bonne chorégraphie, seront évaluées avec beaucoup d'attention. Il est important de souligner le caractère typique du Hip-Hop et de le présenter au travers d'une harmonie d'idées, de musique, de danse et ceci jusqu'au choix du costume.

7. Acrobaties : Autorisés dans toutes les divisions (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 4).
8. Portés (lifts) : Autorisés uniquement pour la division Junior & Adult et NON autorisés pour la division Children (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 4).
9. Accessoires : NON Autorisés (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 7).

2d. Formation Adult 2 (dès 3 danseurs)

1. Formation Adult 2 dansent sur leur propre musique.
2. Durée de la performance : 2 minutes et 30 secondes minimum, 3 minutes maximum.
3. Pas de tempo limite (Formation Adult 2).
4. Musique : elle doit être typiquement Hip Hop tel qu'il est actuellement connu dans la scène Hip Hop, incluant les break beats et avoir un beat Hip Hop clair. Seulement 30 secondes peuvent être hors de la musique Hip Hop. Veuillez faire attention de ne pas utiliser des musiques aux paroles grossières, choquantes ou offensantes. Les paroles sexuellement explicites et les sons gutturaux sont pas autorisés. Tous les danseurs doivent être conscients des paroles de la chanson sur laquelle ils dansent.
5. Tous les danseurs d'une Formation Adult 2 dansent en même temps, ils doivent donc être toujours présent ensemble sur la scène. Les groupes seront jugés comme des entités. Des parties en solo peuvent être exécutées, mais ne devraient pas dominer la performance. Aucun danseur n'a le droit de s'auto-concurrer.
6. Chorégraphie : Des éléments acrobatiques peuvent être ajoutés, également ceux provenant du Breakdance, mais ils ne doivent pas dominer la performance. La musicalité (rythme, changements), la variation et l'originalité de la performance, accompagnés d'une exécution propre et d'une bonne chorégraphie, seront évaluées avec beaucoup d'attention. Il est important de souligner le caractère typique du Hip-Hop et de le présenter au travers d'une harmonie d'idées, de musique, de danse et ceci jusqu'au choix du costume.
7. Acrobaties : Autorisés en Adult 2 Formation (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 4).
8. Portés (lifts) : Autorisés en Adult 2 Formation (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 4).
9. Accessoires : NON autorisés (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 6).

DISPOSITIONS GENERALES HIP-HOP / STREETDANCE

3. Divisions d'âges

Children : 12 ans et en dessous
Junior : de 13 à 16 ans
Adult : 17 ans et plus
Adult 2 : 31 ans et plus

C'est uniquement l'année de naissance qui compte pour définir la division d'âges et non le jour et le mois.

DUO

Chez les Duos l'année de naissance du plus âgé est déterminante. La différence d'âge est également à prendre en compte. Le danseur plus jeune ne doit pas présenter une différence de, deux ans plus jeune que la division d'âge supérieure. La différence entre les deux participants ne doit pas dépasser trois ans.

Exemple : Un danseur âgé de 10 ans et un autre de 13 ans, tous les deux peuvent danser la division d'âge Junior, si le plus jeune était âgé de 9 ans la différence serait trop grande

Complément 1 : Des danseurs plus jeunes peuvent participer dans une division d'âge plus haute, l'inverse n'est pas possible.

Complément 2 : Des danseurs plus jeunes qui participent chez les Juniors ne peuvent pas participer avec un autre danseur plus jeune dans la division d'âge Children. Mais ils peuvent participer dans un Group ou une Formation.

Group - Small Team – Formation

La même restriction est valable pour toutes les divisions d'âge pour les Group - Small Team et Formation. Pas plus de 50% au maximum des danseurs d'un groupe peuvent être jusqu'à deux ans plus jeune que l'âge défini dans la catégorie. L'âge de tous les autres danseurs du groupe doit correspondre à la division d'âge spécifique.

La règle du 50 % n'est pas valable pour les danseurs Formation Adult 2, l'âge de tous les danseurs du groupe doit correspondre à la division d'âge spécifique. Tout danseur ne peut participer que dans une seule division d'âge par discipline.

4. Portés (lifts) - Mouvements acrobatiques

Lifts (soulèvements de personne) :

Les « lifts » sont définis comme des mouvements / figures dans lesquels les deux pieds d'un danseur sont hors sol et ces mouvements / figures sont exécutés avec l'aide physique d'une autre personne.

Les soulèvements (lifts) ne sont pas autorisés dans la division « Children ».

- Les éléments avec appui de la tête au sol avec ou sans l'aide physique d'une autre personne ne sont pas autorisés dans la division Children.

Mouvements acrobatiques :

Les mouvements acrobatiques sont des mouvements dans lesquels le corps est renversé autour de l'axe sagittal ou frontal, comme les sauts périlleux, « hand wheeling » et/ou d'autres figures similaires. Un Group - Small Team, Formation ou Formation Adult 2 ne se verra pas gratifié de points supplémentaires parce qu'il inclut des éléments acrobatiques à sa performance. Cependant, si ces éléments ne sont pas exécutés correctement du point de vue technique, des points seront déduits. Les sanctions seront immédiates suivies d'un avertissement jusqu'à la disqualification.

5. Costumes – Mouvements – Make-up

RÈGLES GÉNÉRALES costumes –Mouvements – Make-up

En Hip Hop il est interdit de danser pieds nus, avec des demi-pointes, des chaussures à talon ou tout autres chaussures spécifiques de danse, seuls les baskets ou chaussures fermées adaptées au Hip Hop sont autorisées. Le maquillage et les costumes doivent être appropriés à l'âge et au sexe, et doivent être adaptés à la discipline dans laquelle ils sont utilisés. Le maquillage et les costumes ne doivent jamais être offensants pour le public ou les autres concurrents. Remarques pour toutes les filles : veuillez porter un soutien-gorge ou une brassière de sport selon votre morphologie.

Les professeurs et chorégraphes doivent tout particulièrement s'assurer que les thèmes choisis soient adaptés à l'âge des enfants et des jeunes, en veillant à éviter les mouvements à connotation sexuelle, les thèmes morbides, les combats brutaux, les tueries, etc.

Si des symboles religieux ou politiques sont utilisés comme décoration et/ou costume, ils doivent être adaptés au thème et à la chorégraphie dans lesquels ils sont utilisés. Ces symboles doivent toujours être de bon goût et ne doivent jamais être offensants pour le public ou les autres concurrents. Les bijoux personnels ne doivent être portés que s'ils font partie du costume.

Tous les danseurs et les entraîneurs doivent être conscients que si le responsable IDO Hip Hop Suisse donne un avertissement pour une infraction aux règles ci-dessus (régissant les costumes, le maquillage, les mouvements et les thèmes), l'infraction doit être immédiatement retirée. Si les concurrents mis en garde répètent l'infraction au prochain tour, ils risquent jusqu'à une disqualification.

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA DIVISION CHILDRENS ET JUNIORS

Outre les règles générales concernant les costumes, le maquillage, les mouvements et le thème, les points suivants s'appliquent à la division Children et Junior :

Les enfants doivent être encouragés à s'habiller comme des enfants et non pas comme des adolescents et des adultes. Les jeunes de la division Junior doivent toujours être habillés de façon appropriée à leur âge et leur image doit être celle d'un jeune et non pas celle d'un adulte. Dans la division Children, le buste des danseurs doit être **TOTALEMENT RECOUVERT** (les top ou t-shirt courts ou croc top ne sont pas autorisés).

Le maquillage doit être utilisé pour mettre en évidence les caractéristiques du visage ou pour dépeindre un personnage. Les cheveux doivent être soignés, maintenus attachés, sauf s'ils servent à représenter un personnage, un animal, une poupée de chiffon, etc. Les extensions de cheveux, postiches ou perruques doivent être du type de ceux couramment utilisés par des enfants. Les extensions de cheveux, postiches, queues de cheval et perruques peuvent être utilisés tant qu'ils ne faussent pas l'âge de l'enfant.

Les accessoires de costumes à connotation sexuelle, sadomasochiste, s'écartant des normes ou évoquant des thèmes réservés aux adultes sont interdits dans toutes les divisions d'âge.

Des costumes fabriqués entièrement à partir de matériaux transparents sont interdits, mais le même matériau peut être utilisé pour les manches et pour couvrir les jambes (par exemple : pantalons et manches de style Aladin). Les danseurs de la division children/junior ne doivent jamais apparaître nus ou dans un costume insinuant la nudité. Par conséquent, les combinaisons, justaucorps, hauts et pantalons de couleur chair, brun clair, beige ou naturelle ne doivent pas être portés d'une manière insinuant la nudité. La résille, la dentelle ou tout matériau similaire ne doit jamais être utilisé pour couvrir les parties intimes du corps à moins d'être garni d'une matière qui ne soit pas de couleur chair.

REMARQUE : Une musique, un thème, une chorégraphie, un costume ou une image globale inappropriés peuvent entraîner un avertissement et par contre un abus exagéré dans ces domaines peut entraîner la disqualification.

6. Accessoires

Durant la présentation, les danseurs ne doivent pas se servir du matériel qui se trouve dans la salle Ils n'ont le droit de se présenter qu'avec ce qu'ils portent ou ont sur eux. Les chapeaux, manteaux, pulls, capes, châles peuvent être utilisés tant qu'ils font partie du costume et doivent être conservé pendant toute la durée de la prestation. De tels articles vestimentaires peuvent être retournés à l'envers, tenu dans les mains, échangés avec un partenaire.

Aucun accessoire ne faisant pas partie intégrante de la « tenue de scène » sera autorisé : des bâtons, des parapluies, des chaises, des ballons, des sacs, des sacs à dos, des casques d'écoute, des masques, des lunettes de soleil, des banderoles, des tambours, des éventails, des instruments de musique, lampe de poche, etc... autres articles non vestimentaires ne sont pas autorisés. Masques ou tout accessoire masquant totalement ou partiellement le visage sont autorisés uniquement sur maximum 30 secondes de la performance pour autant qu'ils fassent partie du costume. Les danseurs n'ont pas le droit d'utiliser de liquides, paillettes ou d'autres substances pouvant rendre le sol glissant. Aucun vêtements ou accessoires ne doit être jeté, posé où que ce soit dans la salle ou remis à quelqu'un dans le public.

7. Juges – Jugements - Voting System (TCI)

Lors des tournois, il sera jugé selon l'actuelle IDO Voting System TCI (Technique/ Composition/ Image)

Technique

Les meilleures performances des techniques fondamentales de la discipline et le style en cours d'évaluation. Démontrer le style ou la nature authentique de la danse. Le niveau de difficulté des figures utilisées lors de la performance. Précision dans l'utilisation du rythme base et avancé. Utilisation de la piste de danse mise à disposition et (si applicable) en rapports avec les autres danseurs. Synchronisation avec la musique et les autres danseurs. La capacité des danseurs d'exécuter ces aspects est d'une grande importance et on recommande aux concurrents de choisir des mouvements, rythmes et danses avec lesquels ils sont à l'aise et adapté à leur niveau.

Composition (chorégraphie)

Ceci implique une évaluation des mouvements, figures, variations, rythmes et (si applicable) images, schémas, lignes et cercles qui composent chaque routine. Variation et originalité dans les choix des composants, l'utilisation de l'espace verticale et horizontale, ainsi que l'utilisation de l'espace de la surface de danse sont aussi évaluées dans cette dimension.

Image

L'expression physique et émotionnelle, la présentation, la communication avec le public, le niveau d'énergie et le pouvoir de toucher émotionnellement le public sont hautement importants dans cette dimension. D'autres aspects importants de l'image comprennent les accessoires, costumes, maquillage, coiffure, présentation, l'harmonie générale, les mouvements, les costumes et tout autres éléments choisis pour exécuter la performance.

Critères de jugement / répartition des points

Technique (technique de danse) (10 Points)

Niveau en danse
Exécution technique
Tempo / rythme
Synchronisation

Composition(chorégraphie) (10 Points)

Créativité /Originalité
Pas / mouvements / combinaisons
Interprétation musicale harmonieuse
Occupation de l'espace
Mises en scène - images
Effets

Image (10 Points)

Présence sur scène et personnalité

Harmonie

Authenticité et originalité

Maquillage, coiffure et costume approprié

Composition du Jury

Le chef de jury est le responsable de tournoi

Cinq juges sont obligatoires

Jugement

Tours préliminaires = Classement par points

Tour final = Classement par places

Lors des tours préliminaires Solos/Duos, un classement par marks est utilisé.

Contestation

Les décisions des juges sont à respecter. Aucune contestation concernant les évaluations, le résultat final, ainsi que les décisions prises par le chef juge ne seront autorisées de la part des entraîneurs, chorégraphes, danseurs ou du public.

8. Inscription – Finance d'inscription

Les tournois de qualifications sont uniquement ouverts à tous les danseurs étant domicilié en Suisse ou au Liechtenstein. On peut participer à toutes les qualifications, même si on a déjà obtenu sa qualification. Par contre seront qualifiés pour les championnats Suisse uniquement les personnes répondant aux critères du chapitre 9.

Le délai d'inscription pour les tournois de qualification se trouve sur le site selon les informations transmises par l'organisateur.

La finance d'inscription est de chf 25.00 par personne et pour une catégorie, pour chaque catégorie supplémentaire il sera demandé chf 5.00. Ce montant est à verser dès l'inscription sur le compte de l'organisateur, Si le paiement n'est pas parvenu dans le délai de 5 jours : L'INSCRIPTION SERA AUTOMATIQUEMENT ANNULÉE.

Les inscriptions faites après ce délai peuvent être refusées par l'organisateur. La finance d'inscription après le délai est de chf 35.00 par personne et chf 10.00 par catégorie.

Inscription : Championnats Suisse

- Inscriptions aux Championnats Suisse (Finale) pour la catégorie des Adult 2 :

Les groupes de la catégorie Formation Adult 2 doivent obligatoirement s'inscrire par mail auprès de Françoise Budry (fbudry_ido@danse.ch) et ceci au maximum un mois avant la date du Championnat Suisse.

- Inscriptions aux Championnats Suisse (Finale) pour toutes les autres catégories :

Les danseurs doivent obligatoirement confirmer leur participation par mail auprès de l'organisateur, selon les informations communiquées par celui-ci sur le site www.ido-swisshiphop.com. Si vous ne vous inscrivez pas dans le délai qui vous est donné, le comité est autorisé à demander aux suivants classés, s'il veut participer.

9. Qualifications

Sont qualifiés pour les Championnats Suisse, les danseurs suivants :

Catégorie Solo : Les 5 (cinq) premiers en Children – Junior – Adult

Catégorie Duo : Les 5 (cinq) premiers en Children – Junior – Adult

Catégorie Group : Les 3 (trois) premiers en Children – Junior – Adult

Catégorie Formation : Les 3 (trois) premiers en Children – Junior – Adult

Catégorie Small Team : Les 5 (cinq) premiers en Children – Junior – Adult

Catégorie Adult 2 : Tous. **Attention pas de tournoi obligatoire de qualification pour les Adult 2.**

Si les danseurs se sont déjà qualifiés pour les Championnats Suisse, le suivant sur la liste des résultats sera qualifié.

Sont qualifiés pour les Championnats d'Europe ou les Championnats du Monde IDO les danseurs suivants :

Catégorie Solo : Les 5 (cinq) premiers en Children – Junior – Adult

Catégorie Duo : Les 5 (cinq) premiers en Children – Junior – Adult

Catégorie Group : Les 3 (trois) premiers en Children – Junior – Adult

Catégorie Formation : Les 3 (trois) premiers en Children – Junior – Adult

Catégorie Adult 2 : Les 3 (trois) premiers des Championnats Suisse

Si les qualifiés ne désirent pas prendre part aux Championnats du Monde ou d'Europe, le responsable de tournoi peut proposer la place à un autre danseur qui a pris part aux Championnats Suisse de l'année. Le nombre de qualifiés peut varier, selon les données de l'International Dance Organisation.

10. Danseurs qualifiés - Résidence des danseurs

Les danseurs qualifiés pour les Championnats Suisse sont ceux dont le nom figure sur l'inscription lors des qualifications. Il n'est pas possible d'en rajouter. Les danseurs qualifiés pour les Championnats Suisse doivent avoir leur domicile en Suisse ou au Liechtenstein. Le danseur du Liechtenstein participant pour la Suisse dans les compétitions internationales ne pourra pas aussi danser pour sa propre nation.

11. Cadre National

Font partie du cadre national tous les danseurs : solo – duo – group – formation dans les catégories d'âges : Children – Junior – Adult - Adult II qui ont pris part aux Championnats Suisse IDO. Seuls les danseurs (solo-duo-group-formation) faisant partie du cadre national pourront prétendre à représenter la Suisse lors des compétitions IDO internationales selon leur résultat lors des Championnats Suisse IDO Hip Hop – Streetdance (voir point 9 et 18). La liste des membres faisant partie du cadre nationale est mise à jour à chaque année lors des Championnats Suisse.

12. Musique

La musique doit être envoyée par SwissTransert à l'adresse mail fournie par l'organisateur et ceci dans le délai impartit par celui-ci. Inscrire le nom du groupe et la catégorie selon l'exemple. Aucun autre support n'est autorisé. Prévoir une copie sur clé USB. L'enregistrement du mix doit être de bonne qualité. Attention aux volumes sonores des musiques mixées. Attention aux choix de vos musiques, ainsi qu'aux paroles grossières qui ne sont pas autorisés, voir règlement plus haut. Les danseurs sont responsables de la lisibilité de la musique qu'ils fournissent. En cas d'oubli d'envoi ou retard, vous devrez vous acquitter d'un montant de CHF 10.00 lors de votre arrivée au check-in.

13. Aide aux danseurs

Entraîner ou diriger de n'importe quel manière les danseurs par leurs entraîneurs, assistants ou tout autres personnes pendant une performance est strictement interdit et peut entraîner la disqualification des danseurs.

14. Aspect médical

Les organisateurs ont le droit de retirer de la compétition toute personne dont l'état de santé apparaît comme préoccupant et nécessitant des soins médicaux. Chaque participant est responsable de lui-même et doit être en possession d'une assurance personnelle valable, en cas d'accident. En aucun cas Swiss IDO, ainsi que les organisateurs des tournois ne pourront être tenu pour responsable en cas de problème ou d'accident.

15. Disqualification

En cas de non-respect du règlement et des conditions d'inscription (ayant délibérément fournit de fausses coordonnées/nombre de participants/finance d'inscription) les contrevenants se verront de suite, disqualifiés du tournoi, sans remboursement de la finance d'inscription.

16. Fairplay

Les participants et les spectateurs doivent respecter les règles du fairplay dans le sport. La Swiss IDO Hip Hop Streetdance peut exclure les contrevenants de tous les concours IDO.

17. Droit à l'image

L'IDO est autorisé à prendre des photos et des enregistrements vidéo du participant. Le participant confirme par la présente que les photos et les enregistrements vidéo peuvent être utilisés par l'IDO, ceci est également valable après l'événement du participant. Par la présente, le participant et son tuteur légal déclarent leur accord pour l'utilisation complète de toutes les images et enregistrements sonores possibles du participant en relation avec l'IDO en Suisse et à l'étranger. Cette autorisation est illimitée dans le contenu, l'espace et le temps, comprend les droits personnels du participant et est irrévocable.

18. Championnat d'Europe et du Monde

Pour ces championnats est valable uniquement le règlement International. Les inscriptions doivent parvenir par écrit, avec le formulaire remis lors des Championnats Suisse aux danseurs (solo-duo-group-formation faisant partie du cadre nationale). Vous pouvez aussi le télécharger sur le site www.ido-swisshiphop.com. Attention pour les Championnats d'Europe qui ont parfois lieu l'année suivante du Championnat Suisse les danseurs qualifiés pourront y participer uniquement s'ils ont encore l'âge requis. Informations supplémentaires (inscriptions – finance d'inscription, etc..) sur le site : www.ido-swisshiphop.com

En cas de litige la version française fait foi.

© swiss-IDO 2023